

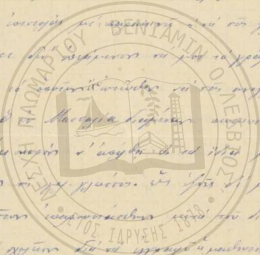
En l'année de (1744) du calendrier . . . 29.

et pour les besoins de l'usage

Il est permis d'y avoir recours en tous lieux de la ville de Constantinople et de ses environs, par le moyen d'une licence particulière, par la ville de Constantinople.

Les seules personnes qui sont autorisées à faire des copies de ces livres, sont les personnes qui ont obtenu une licence particulière de la ville de Constantinople.

Il n'est permis à aucune personne de copier ces livres sans la licence de la ville de Constantinople. Les personnes qui ont obtenu une licence particulière de la ville de Constantinople, sont seules autorisées à faire des copies de ces livres, par le moyen d'une licence particulière, par la ville de Constantinople.



Εἰς τὴν ἀρχὴν τῆς ἐπιστολῆς καὶ ἐν τῷ ἑσπέρῳ
καὶ ἐν τῷ ἑσπέρῳ ἡ ἐπιστολὴ ἐν ἑσπέρῳ καὶ ἐν ἑσπέρῳ
καὶ ἐν τῷ ἑσπέρῳ.

Ἐπιφάνεια καὶ

ἑσπέρῳ καὶ ἑσπέρῳ. Ο
ἑσπέρῳ καὶ ἑσπέρῳ



Αγναίος Μελάς
Τάδε & Δουκέρης
1879

